



# PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

## 17 juin 2024

**Étaient présents** : Laura CATRY (Mairesse), Matthieu GRISVARD (1<sup>er</sup> adjoint), Julie PAJOT, Edith FARINACCIO, Stéphanie D'AMIENS D'HEBECOURT, Michaël HUEBER, COUTURIER Christophe, Thierry BOUVIER, Laury FARINACCIO

La séance est ouverte à 20h00

### Ordre du jour



Le 17 juin 2024

#### CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes convoqué au prochain conseil municipal qui aura lieu le :

**Le 17 juin 2024 à 20h00  
A la mairie**

#### Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du PV du 15 avril 2024
3. **Délibération 1** : Modification de la charte et de la convention de location de la salle des fêtes - Dado-Hessie
4. **Délibération 2** : Refacturation des actes d'urbanisme instruits par la CCVT
5. **Délibération 3** : Remboursement d'un conseiller municipal pour l'achat d'un set de nettoyage pour la salle des fêtes
6. **Délibération 4** : Remboursement d'un administré suite à la crevaisson d'un pneu
7. **Délibération 5** : Création numérotation de voirie : 6<sup>Ter</sup> place des Tilleuls
8. **Délibération 6** : Acceptation de la convention pour l'hébergement de répétiteurs (télérelève VEOLIA)
9. **Délibération 7** : SE 60 : Adhésion EPCI
10. **Délibération 8** : Perception définitive de 2 cautions au profit de la commune
11. **Délibération 9** : Délégation à l'association « les Amis de St Martin de Montjavout » pour la collecte de dons pour la restauration de l'église (Fondation du Patrimoine)
12. **Délibération 10** : Concertation ZAER
13. Sujet de vente/location d'un terrain à Hérouval (proposition d'un administré)
14. Opération Leclerc « nettoyons la nature »
15. Proposition d'installation gratuite d'une sculpture « hérisson »
16. Point sur l'atelier de proximité
17. Questions diverses

Laura CATRY, Mairesse

### **1) Désignation d'un secrétaire de séance**

Matthieu GRISVARD est désigné secrétaire de séance.

### **2) Approbation du PV du 15 avril 2024**

Le procès-verbal du 15 avril 2024 est approuvé et signé par l'ensemble du conseil municipal.

### **3) Délibération 1 : Modification de la charte et de la convention de location de la salle des fêtes : Dado-Hessie**

Madame la Maire informe que suite à l'attribution du nom « DADO-HESSIE » à la salle des fêtes, il est nécessaire de modifier la convention et la charte afin d'acter ce nouveau nom. Elle propose également d'y ajouter quelques points importants :

- Retirer les chaises qui bloquent les issues de secours lors de l'utilisation de la salle (demande du SDIS)
- Laisser les poubelles intérieures vides et propres avec de nouveaux sacs poubelles
- Modifications en vigueur à compter du 17 juin 2024

Madame la Maire recense les votes concernant les modifications proposées :

POUR : 9      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

#### **4) Délibération 2 : Refacturation des actes d'urbanisme instruits par la CCVT**

Madame le Maire informe que le service instructeur de la CCVT est surchargé au niveau du service urbanisme. Afin d'alléger le nombre de dossier et inciter les secrétaires de mairie (et les maires) à instruire elles-mêmes certains dossiers, il a été décidé en conseil communautaire de facturer, aux mairies, les actes d'urbanisme instruits par la CCVT. Pour valider cela, il convient de signer une convention dont lecture est faite par madame le Maire.

Tarifs de facturation des actes :

- Permis de construire (PC) : 350 euros
- Permis de démolir (PD) : 250 euros
- Déclaration préalable (DP) : 80 euros
- Certificat d'urbanisme opérationnel (CUB) : 80 euros
- Permis d'aménager (PA) : 400 euros

Une formation des secrétaires et élus est organisée le 18 juin par la CCVT afin d'expliquer l'instruction des dossiers sur la plateforme Oxalis. Une deuxième session sera organisée en septembre.

Après discussion, les élus proposent d'instruire en mairie certains dossiers comme les DP ou CUB simples afin de réduire le coût mais les PC, PA et DP trop complexes devront être instruits par la CCVT.

Madame la Maire recense les votes concernant la refacturation des actes d'urbanisme :

POUR : 4      CONTRE : 0      ABSTENTION : 5

#### **5) Délibération 3 : Remboursement d'un conseiller municipal pour l'achat d'un set de nettoyage pour la salle des fêtes**

Un set de nettoyage à 24.90 euros a été acheté par Matthieu GRISVARD afin de faciliter le nettoyage de la salle DADO-HESSIE.

Il convient que la commune rembourse cet achat.

Madame la Maire recense les votes concernant le remboursement du set de nettoyage à Matthieu GRISVARD :

POUR : 8      CONTRE : 0      ABSTENTION : 1

#### **6) Délibération 4 : Remboursement d'un administré suite à la crevaison d'un pneu**

Madame le Maire rappelle que les routes sont très abîmées sur la commune. Un gros budget est mis en place pour reboucher les trous avec de l'enrobé mais certaines parties n'ont pas pu être faites, principalement sur la route d'Hérouval, en raison du mauvais temps.

Un administré a présenté une facture (320 euros) suite à la crevaison d'un pneu sur la route d'Hérouval. L'assurance de la commune, nous confirme que c'est à la commune de prendre en charge ces réparations.

Après débat, il en ressort que la vitesse est la raison des crevaisons. La visibilité est assez dégagée pour anticiper un croisement de véhicule et ralentir afin de ne pas prendre les nids de poule trop vite et donc préserver les pneus

Madame la Maire recense les votes concernant le remboursement de l'administré suite à la crevaison d'un pneu :

POUR : 0      CONTRE : 4      ABSTENTION : 5

#### **7) Délibération 5 : Création numérotation de voirie : 6Ter place des Tilleuls**

Madame la Maire informe qu'à cette adresse, il y a deux logements. Il convient donc de créer un nouveau numéro de voirie.

Madame la Maire recense les votes concernant la création du 6Ter place des Tilleuls :

POUR : 9      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

#### **8) Délibération 6 : Acceptation de la convention pour l'hébergement de répéteurs (télérelève VEOLIA)**

Des agents de la société VEOLIA passent en porte à porte chez tous les administrés pour installer un capteur sur les compteurs d'eau. Ce capteur sera nécessaire pour relever les compteurs en passant dans la rue et sans avoir besoin d'avoir accès chez les particuliers.

Cela ne sera effectif qu'en 2025, temps de mettre en place tout le système.

La commune doit délibérer car il est également question d'installer des répéteurs au niveau des panneaux routiers et réverbères.

La question est de savoir si VEOLIA va participer à la consommation EDF que va engendrer ces branchements.

Madame la Maire recense les votes concernant la signature des conventions pour les répéteurs :

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------	------------	----------------

### **9) Délibération 7 : SE 60 ; Adhésion EPCI**

Les communautés de communes du Pays Noyonnais et de la communauté d'agglomération du Beauvaisis souhaitent adhérer au SE60.

En tant qu'adhérant, il convient de voter l'adhésion de ces deux communautés de communes.

Le conseil demande l'impact que cela peut avoir pour la commune. La Mairesse répond que ce sont les délais lors de demande de dossiers qui peuvent être allongés.

Madame la Maire recense les votes concernant l'adhésion de ces communautés de communes :

POUR : 3	CONTRE : 0	ABSTENTION : 6
----------	------------	----------------

### **10) Délibération 8 : Perception définitive de 2 cautions au profit de la commune**

Deux cautions d'appartement n'ont pas été restituées suite au départ des locataires (problème de ménage).

La perception demande une délibération pour les intégrer définitivement sur le compte de la commune.

Madame la Maire recense les votes concernant l'intégration de ces deux cautions sur le compte de la commune :

POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
----------	------------	----------------

### **11) Délibération 9 : Délégation à l'association « les Amis de St Martin de Montjavoult » pour la collecte de dons pour la restauration de l'église (Fondation du Patrimoine)**

Des travaux de rénovations dans l'église sont nécessaires, notamment pour les vitraux, les planchers, les escaliers, des dossiers de demandes de subventions ont été réalisés. Un reste à charge très important pour la commune ne pouvait pas permettre la réalisation de ces travaux.

Une collecte de dons va être engagée pour effectuer certains travaux.

Une convention tripartite est nécessaire pour que l'association « les Amis de St Martin de Montjavoult » puisse être déléguée pour ce projet avec la Fondation du Patrimoine. Cette convention sera valable 5 ans

Madame la Maire recense les votes concernant la délégation pour la collecte de dons:

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------	------------	----------------

### **12) Délibération 10 : Concertation ZAER**

Julie PAJOT présente : il convient de restituer les modalités de la consultation ZAER :

Dates de la consultation : du lundi 26 avril au lundi 13 mai 2024 par retour de mail, écrit ou physique en mairie.

Retour de la consultation : 2 personnes ont consigné des observations sur le registre, 16 personnes par d'autres moyens.

Les points étaient : Géothermie de surface, éoliennes, valorisations énergétiques, déchets, solaires agri-photovoltaïque, biogaz, méthanisation.

Les retours de consultations montrent une bonne adhésion aux projets de zonage sur une majorité des zonages prévus, et certains zonages moins fédérateurs.

Concernant le solaire agri-photovoltaïque il a été demandé que les bâtiments se trouvant dans le périmètre des 500 mètres de l'église ne soient pas exclus comme la MAM, la Clé des Champs et 2 bâtiments isolés (hangars).

Concernant le solaire (au sol), il est proposé d'exclure la place de l'église pour des raisons esthétiques.

Madame la Maire recense les votes pour approuver ces zones qui seront transmises à la CCVT et à la Préfecture :

POUR : 8    CONTRE : 1    ABSTENTION : 0
--

### **13) Sujet de vente/location d'un terrain à Hérouval (proposition d'un administré)**

Un couple d'administré a fait une proposition pour acheter une parcelle communale à Hérouval.

Il est proposé 2 000 euros pour la parcelle de 287m<sup>2</sup> avec un petit bâtiment.

Matthieu GRISVARD préférerait que cette parcelle leur soit louée au cas où la commune en aurait besoin un jour pour du stockage ou autre.

Après discussion, le conseil est plutôt favorable pour une location et les renseignements vont être pris pour proposer un tarif.

### **14) Opération Leclerc « nettoyons la nature »**

Une proposition est arrivée en mairie. Cette opération pourrait venir en complément de l'opération « Hauts-de-France propres ». Leclerc propose les dates du 27 au 29 septembre 2024.

La commune doit s'occuper de la communication et de l'organisation. Leclerc fournit le kit de nettoyage, composé de gants, sacs poubelle, chasubles, guides.

Matthieu GRISVARD et Stéphanie D'AMIENS D'HEBECOURT ne souhaitent pas être associé à une entreprise privée pour ce genre d'opération.

Il vaudrait mieux organiser nous-même un 2<sup>ème</sup> passage dans l'année. Aucun membre du conseil municipal ne se porte volontaire.

### **15) Proposition d'installation gratuite d'une sculpture « hérisson »**

Madame le Maire explique qu'il s'agit de l'œuvre d'un artiste qui a été offerte à la commune.

Il convient de trouver un emplacement pour l'installer, qui soit visible. Il faut également trouver le buisson approprié qui pourra prendre sa place sur cet hérisson.

Laury FARINACCIO propose de pouvoir le déplacer à certaines périodes.

Après discussion, il est décidé de l'installer, pour commencer, sur la route d'Hérouval. Voir pour Beaugrenier par la suite.

Il faudra également le déclarer comme bien communal.

### **16) Point sur l'atelier de proximité**

L'atelier aura lieu du 29/07 au 02/08/2024. Il y a jeunes 9 inscrits. Tous les adultes bénévoles sont les bienvenus pour nous aider.

Missions : démoussage des murs du parvis de l'église, vider les nœuds rouges afin de pouvoir les laver et les remplir à nouveau, nettoyage de la grille (... ?), couper les petits arbres du cimetière, création de mobilier pour le terrain de pétanque, décoration de Noël en palette.

Les repas sont à la charge de la mairie. De l'aide serait nécessaire pour la préparation.

### **17) Questions diverses**

Thierry BOUVIER : la 2<sup>ème</sup> tranche de l'éclairage public (Bourg et Valécourt) aura lieu en 2025.

Matthieu GRISVARD : une soudure de l'épareuse à lâchée. Les réparations ont coûtées 260 euros. La plupart des chemins ont été entretenus. Si vous voyez d'autres chemins qui nécessitent un entretien, faites le savoir.

Petit rappel aux administrés : ne pas se stationner dans les chemins communaux afin de permettre le passage des engins. Le chemin du Marais ne peut pas être entretenu en raison de l'état du sol suite au mauvais temps.

Les intempéries ont prolongées la période de tonte des agents communaux.

Il est à déplorer que des produits ont été déversés au cimetière sur des ronciers, des petits arbres et l'herbe qui a été semée dans les allées. En cas de mécontentement, il faut prendre contact avec la mairie et ne pas prendre d'initiative (produits chimiques, plantations...). Pour rappel, les concessions sont des propriétés privées et personne n'est autorisé à y pénétrer ou y effectuer quelque intervention.

Christophe COUTURIER précise que la mairie aurait dû déposer une main courante afin de signaler à la gendarmerie cet acte de malveillance.

Bout du Bois : possibilité d'acquiescer un bout de parcelle (sur la placette) afin d'y installer un abri bus. Il faudra délibérer pour pouvoir préempter. Madame le Maire est en contact avec le notaire chargé de la vente de la maison.

Toujours au bout du Bois, possibilité de signature de servitude pour une parcelle afin d'installer la réserve à incendie. Les propriétaires souhaitent que cette placette reste un parking mais l'installation de la cuve est néanmoins possible. A suivre...

Un maçon a été contacté pour avoir son avis sur l'état du mur du parvis de l'église.

Ruissellement : Un cahier des charges doit être monté avec des personnes du SMBE et de la CCVT.

Suite aux intempéries, il n'y a pas eu de coulées de boue. Une étude doit être effectuée sur toute la commune. A voir pour que cela soit fait par tranche.

La restauration de la Vierge à l'enfant aura lieu du 25 au 28 juin 2024 dans l'église. Question sur son emplacement après restauration car cela nécessitera l'établissement par la commune, d'une déclaration préalable de travaux.

Le versement du solde de la subvention pour l'abri bus de Valécourt a été demandé.

Rappel : Montjavoult est situé en site inscrit pour ses paysages rares et typique du Vexin Français, toute modification de l'aspect extérieur ou abattage d'arbre est soumis à une demande préalable en mairie.

Elections législatives 30 juin et 07 juillet prochain. Merci aux conseillers municipaux qui se mobilisent pour cette journée. Pensez aux procurations en cas d'absence (en gendarmerie).

L'ordre du jour étant épuisé, Madame CATRY, mairesse, clôt la séance. Il est 21h57.